



Enfant née en france peux ton lui enleve titre de sejour

Par **canta**, le **31/01/2012** à **21:49**

Bonjour,

j'avais une question a posez, jespere que quelqu'un pourra m'aidé : je suis en intance de divorce et je suis en treint de faire une demande d'annulation de mariage mon épouse et marocaine et el cés enfuit du domicile depuis le 04-08-2011 avec notres enfant de 23 mois, depuis je n'est pas vue mon fils je suis victime d'un mariage gris .es que j'ai des chance de recupere mon enfant et con lui enleve son titre de sejour avec enfant née en france el et en france depuis le 22-11-2009 en l'attente de vos reponces merci.canta

Par **amajuris**, le **01/02/2012** à **10:04**

bjr,

je pense qu'il faut informer la préfecture de votre histoire.

il me semble qu'il existe sur internet des sites relatives à votre situation.

je suis septique sur les possibilités de faire annuler un mariage même gris quand il y a eu un enfant dans le couple, posez la question à votre avocat.

cdt

Par **canta**, le **02/02/2012** à **00:42**

bonjour,merci pour vos reponces j'ai déjà écrit au chef des titres de séjour préfet,et maintenant je vais faire une demande d'annulation de mariage au procureur de Nantes pour faire une plainte pour mariages à but migratoire,on m'a dit de regarder la ref:l623-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.il dit si la personne fait un enfant pour pouvoir obtenir ces papiers à but migratoire les peines sont applicables allez voir la ref:l623-1. mais il faut le prouver pour pouvoir annuler un mariage .si vous avez d'autres réponses merci d'avance à vous tous.canta